



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

GUIDE RELATIF A L'ELABORATION D'UN PROJET ASSOCIATIF

INTRODUCTION

Le projet associatif est un **outil de management et de communication** indispensable au club.

Il organise dans un premier temps la **réflexion stratégique** et sert ensuite de **document fédérateur** auquel chacun dans l'association peut se référer.

Pour qu'un projet associatif puisse devenir opérationnel, il est nécessaire que l'association soit en mesure de préciser ses **OBJECTIFS**, les **MOYENS** qu'elle souhaite engager pour les atteindre et les indicateurs utilisés pour **EVALUER** ses actions.

Pour tout club postulant à une labellisation « *Ecole de Triathlon**** », le projet associatif devra impérativement être joint au dossier de demande labellisation et faire apparaître de façon précise les **orientations du club en matière de développement de la pratique chez les jeunes**.

Ce guide a pour objectif d'aider tout club souhaitant formaliser un véritable projet associatif.

Il s'appuie sur un certain nombre d'items, non exhaustifs, mais indispensables et qui permettent de repérer **les orientations phares du club**.

La forme finale que prend le projet associatif reste libre et à l'initiative du club. Tout club disposant déjà d'un tel document pourra le joindre au dossier de labellisation en l'état.

ETAT DES LIEUX – CONTEXTE

Dans cette rubrique doit figurer l'ensemble des éléments permettant d'établir la « **carte d'identité** » du club :

- **Fonctionnement interne** : Présenter l'organigramme fonctionnel du club (*Bureau Directeur, Comité Directeur, Equipe Technique, commissions...*) en précisant les statuts de chacun (*élus, salariés du club, personnel mis à disposition...*).

- Moyens financiers : Présenter le budget¹ de l'association en précisant les sources de financement (*partenaires privés, partenaires publics...*).
- Lieux de pratiques² : Lister l'ensemble des installations (*sportives ou non*) utilisées par le club (*Piscine, stade, sites naturels...*) en précisant les conditions d'utilisation (*mise à disposition, location, bien propre...*) et la fréquence d'utilisation hebdomadaire (*jours, horaires, public concerné...*) pour chacune d'entre elles.
- Biens propres de l'association : Lister l'ensemble des biens (*matériel, véhicules, locaux...*) dont l'association est propriétaire.
- Population accueillie au sein du club : Présenter la répartition par type de licences et si possible l'évolution au cours des 3 dernières années (*Une présentation sous forme de tableau est souhaitable*).
- Offre sportive : Lister de façon exhaustive l'offre de pratique proposée par le club au regard d'un public ciblé (*Jeunes³, féminines, handisport...*) ainsi que les différentes actions phares du club organisées au cours de la saison (*Stages, manifestations sportives ou autre...*).
- Moyens de communication : préciser les canaux de communication interne (*site internet, blog, newsletter...*) et externe (*médias locaux...*) couramment utilisés par le club.

PROJET « VISE » - OBJECTIFS

Le club doit préciser **les objectifs à court, moyen et long terme** pour chacun des publics cibles accueillis. Il doit être en mesure d'établir un diagnostic au regard des objectifs fixés.

Quelques exemples :

- *Former les jeunes dans une logique de performance,*
- *Accueillir des jeunes en difficulté,*
- *Développer un partenariat avec un établissement scolaire,*
- *Eduquer les jeunes par le sport et l'engagement associatif,*
- *Favoriser la pratique sportive familiale,*
- *S'approprier les valeurs de développement durable,*
- *Favoriser l'intégration des jeunes au sein des instances dirigeantes,*
- ...

¹ A minima, dans le cadre d'une demande de labellisation « Ecole de Triathlon*** », le club devra impérativement présenter le budget alloué au développement de la pratique jeune.

² Informations liées au fonctionnement de la structure et devant impérativement être fournies dans le cadre d'une demande de labellisation « Ecole de Triathlon*** ».

³ A minima, dans le cadre d'une demande de labellisation « Ecole de Triathlon*** », le club devra impérativement présenter l'offre sportive et les différents actions menées en faveur du public jeune.

PLAN D' ACTIONS

Le club définit une stratégie de **mise en œuvre d'actions** qui doit lui permettre d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Il s'agit également de **définir les moyens** (financiers et humains) dégagés par le club pour atteindre ses objectifs.

Quelques exemples :

- *Professionaliser l'association, créer 1 ou plusieurs emplois,*
- *Ouvrir une section « loisir »,*
- *Favoriser l'accessibilité des installations pour accueillir des handicapés,*
- *Participer à l'accompagnement éducatif des jeunes scolarisés,*
- *Trouver des partenaires commerciaux ou associatifs,*
- *Faire appel à des dispositifs d'accompagnement (DLA),*
- *Développer les ressources financières,*
- *Renforcer les compétences des bénévoles et professionnels,*
- ...

EVALUATION

Pour chaque action engagée, le club doit disposer d'indicateurs qui lui permettent d'évaluer de façon précise si les objectifs fixés sont atteints.

Quelques exemples :

- *Evolution du nombre de licenciés,*
- *Evolution des résultats sportifs,*
- *Fidélisation des pratiquants (baisse du « Turnover »),*
- *Pérennisation des actions menées,*
- ...